



Communiqué de presse

Lille, le 10 octobre 2007

## **EDF et les Sociétés d'économie mixte signent une convention de partenariat en faveur de l'éco efficacité énergétique**

Jacqueline OLLIVIER, Directeur de la Division Collectivités Territoriales d'EDF et Jean-Pierre SCHOSTECK, Président de la Fédération des Sociétés d'économie mixte (Sem), ont signé un protocole d'accord à l'occasion de l'ouverture du Congrès des Sem, le 9 octobre à Lille. Cette convention doit favoriser la conduite d'actions et de travaux communs en matière d'éco efficacité énergétique et de développement durable. Signée à l'échelle nationale, elle sera déclinée au niveau local, à l'image de l'accord officiel entre EDF et l'ASSOSEM PACA, également conclu le 9 octobre 2007.

### **Des engagements pris au niveau national ...**

Depuis plusieurs années, EDF accompagne les collectivités territoriales dans leurs projets de réaménagement urbain, de gestion des économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de performance énergétique.

De son côté, la Fédération des Sem représente le mouvement Sem, aujourd'hui fort de 1 117 entreprises, 54 200 salariés et 14,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Les deux acteurs partagent une même vocation : servir des territoires et des populations, dans le respect de l'intérêt général, du développement durable et de la qualité optimale.

L'accord qu'ils ont signé à l'échelle nationale, pour une durée de 2 ans, doit notamment favoriser :

- l'organisation de **groupes de travail communs sur l'éco efficacité énergétique** ;
- la promotion de **retours d'expérience sur des opérations pilotes** menées aux niveaux national et local ;
- des actions communes d'information **des Sem sur le développement durable** ;
- la **promotion des initiatives prises dans ce domaine** par EDF comme par les Sem.

### **... qui se traduisent au niveau local par un accord entre EDF et l'ASSOSEM PACA**

L'association des Sem de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ASSOCEM PACA) fédère, anime et représente les 90 Sem immobilières, d'aménagement et de services de cette région.

L'accord qu'elle a signé le 9 octobre pour une durée de 3 ans avec EDF porte sur un triple volet d'actions visant à :

- **développer les énergies renouvelables et la maîtrise de la demande d'énergie** sur le patrimoine des Sem de l'association ;
- **sensibiliser et former** des acteurs de l'ASSOSEM et de ses membres ;
- **réaliser une communication externe** commune.

À titre d'exemple, EDF et l'ASSOSEM participeront ensemble à des actions de rénovation en logement social visant à réaliser des économies d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables. Dans ce cadre, EDF s'engage à apporter aux Sem, à travers son offre « montant de charges et visa travaux », son expertise tout au long du programme de rénovation, tant au niveau de l'étude, que lors de la mise en œuvre et de la vérification des travaux. Cet accompagnement d'EDF se poursuivra par la formation des locataires et personnels de proximité des bailleurs sociaux aux économies d'énergie et à la maîtrise de la demande d'énergie.

Contacts presse :

**EDF :**

**Géraldine Gauthier**

**i&e consultants**

**Tél. : 01 56 03 14 53 / Fax : 01 56 03 13 14**

**E-Mail : edf@i-e.fr**

**Fédération Sem :**

**Axel Greleau**

**Tél. : 01 53 32 22 46**

**E-Mail : a.greleau@fedsem.fr**